

(1)

(N° 15.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1880.

### **Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant des Crédits supplémentaires et des Crédits nouveaux au Budget de la Dette Publique, du Ministère des Finances, des Non-Valeurs et Remboursements, pour l'année 1880.**

*(Voir les N<sup>os</sup> 8 et 28, session 1880-1881, de la Chambre des Représentants et 10, même session, du Sénat.)*

---

Présents : MM. DEVADDER, ff. de Président; le BARON BETHUNE, JANSSENS, et TERCELIN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement demande, pour différents objets, se rattachant :

A. Au budget de la Dette Publique, une somme de fr. 3,617,222-50 dans laquelle se trouve compris un crédit de 2,694,380 francs, destiné à couvrir le paiement du semestre échu le 1<sup>er</sup> août 1880 de l'emprunt de 134,719,000 fr. à 4 p. c. deuxième série 1880 ;

B. Au Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1880, fr. 16,934-16 ;

C. Au Budget des Non-Valeurs et Remboursements 1880, fr. 9-50.

Il réclame de plus un crédit supplémentaire de fr. 3,384-20, pour achat de combustible destiné au bateau à vapeur de la douane à Anvers en 1879.

Ce Projet de Loi n'a soulevé aucune observation. Votre Commission a l'honneur de vous en proposer, à l'unanimité, l'adoption.

*Le Rapporteur,*  
TERCELIN-MONJOT.

*Le membre ff. de Président,*  
DEVADDER.